

Charte rennaise de la vie nocturne

Adoptée par le Conseil Municipal du 23 mai 2016

Bilan juin 2019 – février 2021 et perspectives

Diffusé en Assemblée Plénière du Conseil de la Nuit

17 février 2021



Contact : Direction Action Territoriale Tranquillité Publique – 02.23.62.22.15 – dattp@ville-rennes.fr

Rappel des enjeux de la Charte :

Après plus d'un an de réflexion partenariale, la *Charte rennaise de la vie nocturne* a été adoptée par le Conseil Municipal du 23 mai 2016, mettant en place le Conseil de la Nuit.

Avec le slogan "Passons la nuit ensemble", la Charte se donne pour objectif le partage de la nuit entre ceux qui résident, ceux qui dorment, ceux qui sortent et ceux qui travaillent.

Les acteurs se sont engagés autour de trois enjeux majeurs :

1. Le partage des espaces de vie nocturne en limitant les nuisances et en apportant une réponse coordonnée aux prises de risques ;
2. La prévention des risques en amont par la sensibilisation de la population et la formation des acteurs ;
3. Le développement de l'attractivité de la vie nocturne rennaise en soutenant l'offre nocturne existante, en communiquant sur les informations utiles et en intégrant la vie nocturne aux projets structurants d'aménagement et de mobilité en cours et à venir.

Dans la dynamique participative du Conseil de la Nuit, des actions préexistantes continuent d'être mises en place, de nouvelles ont pu être expérimentées et pérennisées. Les chantiers restent nombreux et les réflexions doivent se poursuivre.

Le présent document dresse le bilan des actions menées depuis l'adoption de la Charte et propose de nouvelles perspectives de travail. Il a été actualisé depuis le dernier bilan dressé lors de l'assemblée plénière du 19 juin 2019.

	Maintien des actions existantes	Actions expérimentées	Actions à poursuivre ou à engager
<p>Enjeu 1 : Favoriser le partage des espaces de vie nocturne</p>	<p>Objectif 1 : Mieux partager les espaces de vie nocturne en limitant les nuisances</p>		
	<p>Actions en faveur du respect des espaces et du voisinage</p>		
<p>Maintien des missions de Noz'ambule à la sensibilisation des publics au partage des espaces publics la nuit: Lors de leurs déambulations et échanges sur les lieux de rassemblements informels sur l'espace public, les équipes de Noz'ambule sensibilisent les publics sur les nuisances sonores, les déchets, le bris de verre et les mictions.</p> <p>Actions spécifiques au secteur du quai Saint Cyr et du jardin de la Confluence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien des échanges avec les riverains : réunion publique le 6 mars 2019 organisée par la Direction de Quartier Ouest + rencontre avec le collectif de riverains et l' élu quartier le 21 novembre 2019 + réunions interservices régulières afin d'ajuster les propositions - Présence de Noz'ambule les jeudis et vendredis soirs : déambulation (de 21h à 00h) + stationnement du camion sur le quai en cas de forte affluence (de 22h30 au départ des groupes vers 00h30). - Présence des Médiateurs de jour d'Optima plusieurs soirs par semaine (17h30- 20h) pour compléter la présence de Noz'ambule notamment sur le quai Saint Cyr. Passages des médiateurs de jour maintenus en juillet et août. 	<p>Présence de médiateurs nocturnes sur l'espace public les jeudis, vendredis de mai à septembre 2020</p> <p>Expérimentation visant à former des agents municipaux volontaires pour renforcer les moyens de régulation des nuisances nocturnes sur des sites informels du centre-ville.</p> <p>68 volontaires, 27 agents "recrutés" et formés, 7 soirées couvertes de mai à septembre 2020.</p> <p>4 itinéraires :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Centre Nord (Hyacinthe Lorette, Carrefour Jouaust, Vieux Saint Etienne, square Lamotte, Place Hoche) – Saint Cyr (quai, Jardin de la Confluence, Mail) – Prairies Saint Martin (+ square Guy Houist) – Baud Chardonnet (+ promenade des bonnets rouges) <p>2 créneaux couverts par soirée :</p> <ul style="list-style-type: none"> – 18h30-20h30 – 21h00-23h00 <p>Des équipes de 3 à 4 agents, accompagnés par des médiateurs d'Optima.</p>	<p>La reconduction d'une nouvelle saison d'expérimentation est à l'étude sur la base des préconisations d'Askoria (qui a évalué l'action).</p>  	

	<p>- Renforcement des passages de la <u>Police Municipale</u> : rôle de dissuasion et de répression (principalement de 21h30 à 23h30)</p> <p>- Installation de 8 panneaux signalétiques afin de sensibiliser les usagers du quai Saint Cyr et du jardin de la Confluence sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nécessaire respect des lieux et de la tranquillité des riverains - le rappel de la réglementation : conformément aux lois et arrêtés en vigueur, les infractions de nuisances sonores (cris, enceintes portatives) et d'atteintes à la propreté des espaces publics (déchets, urines) exposent leurs auteurs à des contraventions. 		
<p><u>Actions en faveur de la propreté</u></p>			
	<p><u>Ouverture 24h/24 - 7j/7 des toilettes publiques de l'hyper-centre et maintien d'urinoirs mobiles</u></p> <p>Maintien de l'ouverture 24h/24 7j/7 des toilettes publiques de l'hyper-centre : rue de Juillet, mail Mitterrand, esplanade Charles De Gaulle et Isly-Colombier. + quai Saint Cyr 24h/24 7j/7 en période estivale</p> <p>Ouverture en 2021 ou début 2022 des sanitaires Place St Germain et de 2 sanitaires Place Ste Anne avec l'arrivée du métro.</p> <p>Maintien des urinoirs mobiles installés du jeudi après-midi au samedi matin, de mi-avril à mi-octobre, sur 5 sites : parvis de l'église Saint-Sauveur, square de la Motte, Carrefour Jouaust, quai Saint Cyr et Mail Mitterrand (dans l'attente de la livraison du Weco). Localisation ajustable en fonction des besoins.</p> <p>Bilan financier : 3 urinoirs ont été raccordés au réseau d'assainissement pour réduire les coûts de gestion. Coûts de gestion pour les 5 urinoirs (transport-vidange-désinfection) de mi-avril à mi-octobre : 34.440€</p>	<p><u>Installation de 3 uritrottoirs dans le centre-ville</u> :</p> <p>Depuis mi-janvier 2021, 3 uritrottoirs sont installés : face au TNB, rue Duhamel, près de l'église St-Germain et dans le haut de la rue St-Melaine.</p> <p>Initié dans le cadre du budget participatif 2019, les uritrottoirs renforcent les dispositifs de lutte contre les épanchements d'urine et complètent l'offre de sanitaires fixes.</p> <p>Le principe est simple : il est constitué d'un bac-réservoir contenant de la paille, protégé par une structure en acier et surmonté d'une jardinière fleurie. L'urine est valorisée grâce à un filtrage par la paille, limitant les odeurs désagréables. La paille et l'urine sont ensuite collectées et compostées.</p> <p>L'acquisition des 3 uritrottoirs de 120 litres a coûté 25 000€ auxquels il faudra ajouter un coût de fonctionnement pour le nettoyage et la vidange.</p>	<p><u>Expérimentation d'un sanitaire WeCo à partir d'avril 2021 sur le Mail Mitterrand (en attente d'autorisation)</u></p> <p>Ce sanitaire livré dans un conteneur maritime ne requiert pas de raccordement au réseau d'eau.</p> <p>La technologie WeCo permet la transformation des urines en eau. Les chasses d'eau des toilettes fonctionnent alors en circuit fermé. Après utilisation des toilettes, l'eau de la chasse est capturée et filtrée afin de la réutiliser pour les chasses d'eau suivantes.</p> <p>Cette acquisition permettrait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposer aux femmes un sanitaire

Maintien d'une signalétique sur chaque site d'implantation des urinoirs.



Expérimentation d'un urinoir féminin sur le Mail Mitterrand

Pour augmenter l'offre pour les femmes, un urinoir féminin a été testé en 2020 sur le Mail Mitterrand.

Coût de location de cet urinoir : **3.816€** + coût de gestion (transport-vidange-désinfection) de mi-avril à mi-octobre : **26.040€**

Une enquête a été menée sur site pendant 4 soirées, début septembre 2020. Le dispositif a été majoritairement remarqué mais peu utilisé principalement parce qu'il offre une trop grande exposition à la vue.

Les volumes collectés sont très faibles sur cet urinoir : sur

supplémentaire sur le mail Mitterrand ;

- de tester une innovation qui favorise la transition écologique des systèmes sanitaires urbains,
- d'avoir une période de test avant d'envisager une implantation pérenne sur cet espace.



Expérimentation de pisse-debout jetables distribués par les équipes de prévention de Noz'ambule

À partir du printemps 2021, pour que les femmes qui le souhaitent puissent expérimenter ce procédé. 1000 sachets de 3 pisse-debout seront ainsi distribués.

Lors de l'enquête de nombreuses femmes ont expliqué fréquenter le moins possible les sanitaires publics. Le pisse-debout peut permettre aux femmes d'utiliser un sanitaire sans risque concernant l'hygiène.

		<p>28 soirées au total, 22 soirées ont connu une utilisation très faible avec de moins de 25 litres d'urine.</p> <p>Les services ont rencontré des difficultés pour positionner cet urinoir en minimisant la vue depuis les habitations. Le seul lieu identifié comme compatible techniquement est le Mail Mitterrand.</p> <p>La Direction de Quartier Ouest a reçu plusieurs doléances demandant le déplacement de l'urinoir.</p> <p>Faute d'insertion satisfaisante dans l'environnement urbain, l'expérimentation de cet urinoir féminin ne sera pas reconduite en 2021. Il sera remplacé par une nouvelle expérimentation en attente d'autorisation : le sanitaire WECO.</p> 	
	<p>Plan d'Action Propreté : Poursuite du vaste plan d'actions engagé en 2018 visant à améliorer la propreté de la ville et à sensibiliser les Rennais et les Rennaises sur cette responsabilité partagée.</p>	<p>Intensification de l'entretien des espaces festifs les fins de semaine de mi-avril à mi-octobre 2020.</p> <p>Pérennisation des 3 postes vendredi-samedi-dimanche-lundi dédiés au lavage du centre-ville et au nettoyage des sanitaires du centre-ville le dimanche.</p> <p>Poursuite des corbeilles de tri sur le centre-ville.</p>	<p>Une réflexion est en cours pour proposer un nouveau Plan d'Action Propreté avant la fin 2021.</p>

Propreté des espaces verts :



Pérennisation des "espaces verts sans corbeille" :

L'expérimentation sur divers sites (Jardin de la confluence, square Claude Ligot, Vallon Jules Verne...) étant concluante, ce principe est dorénavant appliqué sur **tous les nouveaux espaces aménagés** :

Les corbeilles sont supprimées, les usagers sont invités à quitter les lieux avec leurs déchets qu'ils peuvent trier grâce aux points de collecte situés en sortie de site.

En 2020, les sites suivants ont bénéficié de ce principe : **Square marguerite Durand, Place Bir Hakeim, Prairies St Martin, Plages de baud, fontaine Maginot...**

Des regroupements de corbeilles ont également été organisés en entrée/sortie de certains parcs : Parc de Villejean, parc de Villeneuve. Le parc du Thabor bénéficiera de cette réflexion en 2021.

Après la validation d'un modèle d'abri bacs permettant d'intégrer dans un même module des conteneurs ordures ménagères, emballage/papiers et verres, il est envisagé de tester ce mobilier quai st Cyr en supprimant les corbeilles existantes en bas de la promenade.

Enfin, l'intervention d'un prestataire pour le nettoyage des espaces festifs (vendredi, samedi, dimanche d'avril à novembre) sera renouvelée en 2021 (cout 35.000€)



Actions en faveur de la cohabitation entre ceux qui dorment, ceux qui travaillent et ceux qui sortent :

Commission de conciliation entre établissements nocturnes et riverains :

Instance créée pour évoquer et rechercher collectivement des solutions aux difficultés de cohabitation entre des établissements (bars, discothèques) et leur voisinage.

Cet espace de dialogue réunit l'établissement et les riverains concernés, des représentants des cafetiers : UMIH et Culture Bar-Bars, deux habitants-référents, un représentant de la Police Nationale et deux représentants des services règlementaires de la Ville de Rennes.

L'objectif est de renouer le dialogue et de rechercher ensemble des solutions permettant à chacun de continuer à vivre paisiblement.

Bilan 2017-2019 : 7 réunions de la Commission de conciliation

- 21 novembre 2017 (bar 1h)
- 28 novembre 2017 (discothèque)
- 17 avril 2018 (bar 1h)
- 15 janvier 2019 (bar 1h)
- 29 janvier 2019 (bar 1h)

Dans chaque cas, la commission a émis des recommandations suivies d'une période d'observation. **Des efforts ont été fournis par les établissements et des améliorations ont été constatées par les riverains.**

La Commission de conciliation n'a pas été réunie en 2020 du fait de la fermeture des établissements pendant la crise sanitaire.

Cette instance sera **maintenue sous ce nouveau mandat.**

L'évolution de son fonctionnement est actuellement étudiée.

<p>Enjeu 1 : Favoriser le partage des espaces de vie nocturne</p>	<p>Objectif 2 : Apporter une réponse coordonnée aux prises de risques dans les espaces de vie nocturne</p>		
	<p>Actions de prévention et de réduction des conduites à risques sur l'espace public</p>		
	<p><u>Noz'ambule : bilan de l'année 2020</u></p> <p>Pour rappel : renouvellement en janvier 2018 du marché public avec l'ANPAA en cotraitance avec la LMDE : renforcement des missions existantes de ce dispositif de présence sociale en matière de prévention santé et de réduction des risques dans le centre-ville les jeudis et vendredis soirs.</p> <p>Une stratégie articulée autour de 4 temps d'intervention, pour 38 nuits dans l'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - LES "BEFORE" en Cités Universitaires, - LES SORTIES NOZ'AMBULE sur l'espace public les jeudis et vendredis soirs, - LES "AFTER" auprès d'établissements de nuit, - LES TEMPS DE PRÉSENCE EN JOURNÉE : 2 fois par semaine en établissements scolaires ou structures jeunesse (lycées Chateaubriand, Pierre Mendès France, René Descartes et Victor & Hélène Basch et à la MJC Bréquigny). <p>Le dispositif est aussi missionné sur la sensibilisation des publics au partage et au respect des espaces publics la nuit, en particulier sur les nuisances sonores, les déchets, le bris de verre et les mictions.</p> <p><u>Chiffres de janvier à décembre 2020:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 31 nuits d'intervention sur l'espace public - total des jeunes vus en 2020 : 3518, dont 215 lors des "Before" en cités universitaires - 5 stands "After" en établissements de nuit : environ 245 personnes vues. 	<p><u>Adaptation du dispositif au regard de la situation sanitaire :</u></p> <p>En raison des différentes mesures de protection sanitaires liées à l'épidémie de Covid 19 (gestes barrières, confinement, couvre-feu, etc.), les modalités d'intervention ont connu des adaptations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de mars à mai 2020 : confinement, annulation des interventions - à compter de juin 2020 : reprise des interventions en <u>déambulation uniquement</u> avec horaires adaptés et déploiement jusqu'à mi-juillet (habituellement fin juin) - septembre 2020 : reprise des interventions en <u>déambulation uniquement avec horaires adaptés</u> - de fin octobre à décembre : confinement, suspension des interventions - depuis janvier 2021 : couvre-feu à 18h, intervention sur les campus universitaires en déambulation les après-midis 	<p>Le dispositif fait l'objet d'une évaluation continue.</p> <p>Cette démarche d'évaluation permet un réajustement constant du dispositif afin de répondre au plus juste aux problématiques rencontrées sur l'espace public en matière de santé, de prise de risques et de partage des espaces.</p> <p>Perspective de <u>renouvellement du marché public en mars 2021</u>.</p>

Principaux constats :

- Baisse de la fréquentation, à la fois en raison du respect des différentes mesures sanitaires mais également en raison d'une crainte de contamination.
- Situations de tensions et nuisances sonores globalement en baisse.
- Tapage persistant sur certains sites : quai St-Cyr et carrefour Jouaust.
- Sentiment d'insécurité, notamment relatif aux violences sexistes et sexuelles.
- Anxiété et détresse perçue et exprimée en raison de la situation et des mesures sanitaires qui viennent impacter la vie sociale.



Actions de prévention et de réduction des conduites à risques sur les évènements et dans les lieux festifs

Intervention des bénévoles de Noz'ambule dans les établissements de nuit

Les établissements ayant participé aux sessions de formation dispensées en 2018 par la Ville de Rennes et l'ANPAA peuvent accueillir en leur sein des stands de prévention animés par l'équipe de 8 bénévoles accompagnés d'une salariée du dispositif Noz'ambule.

De septembre 2019 à décembre 2020, l'équipe a été accueillie dans les établissements suivants :

- la Place : 2 soirées
- le Bar Hic : 1 soirée
- le 1988 Live Club : 1 soirée
- le P'tit Vélo : 2 soirées

267 personnes ont été rencontrées lors de ces interventions

Le bilan de ce dispositif est positif :



- Bon accueil de l'équipe par les établissements
- Retours positifs des publics et des établissements
- La présence de Noz'ambule dans les établissements permet d'atteindre des personnes qui ne connaissent pas nécessairement le dispositif sur l'espace public.

Poursuivre le partenariat avec d'autres établissements de nuit afin de développer les actions de prévention et de réduction des risques.

	<p><u>Prév'enville :</u></p> <p>En 2020, présence de ce collectif animé par le 4 Bis –Information Jeunesse sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 11 journées de prévention et sensibilisation autour des consommations et de la vie affective et sexuelle lors des QGDT - 2 soirées d'intervention en milieu festif lors de la clôture des QGDT au MeM et de la soirée d'ouverture du Festival TamTam sur l'esplanade Charles De Gaulle. <p>850 personnes rencontrées sur l'espace de prévention et de réduction des risques.</p>		<p>Souhait d'expérimentation du dispositif sur de nouveaux événements festifs, jusque-là non couverts.</p>
	<p><u>Le collectif Orange Bleue :</u></p> <p>Composé de deux associations : l'Association Addiction France Bretagne (anciennement ANPAA) et l'association Liberté Couleurs, le collectif mène une démarche de prévention, de Réduction des Risques et des Dommages en ce qui concerne la consommation de substances psychoactives (alcool, tabac, cannabis, ecstasy...), les relations sexuelles non protégées (sida, hépatites, infections sexuellement transmissibles, contraception...) et les risques associés (routiers, auditifs, piercing, tatouage...).</p>	<p><u>Entre juin et décembre 2019 :</u> 1 intervention a eu lieu, en plus des 11 interventions effectuées avec le dispositif Prév'en Ville. Cette intervention a eu lieu à La Prévalaye.</p> <p><u>Entre janvier et décembre 2020 :</u> malgré les annulations d'événements festifs en raison de la situation sanitaire, 2 interventions en soutien au dispositif Prév'en Ville ont eu lieu.</p>	
	<p><u>12 ND4J de septembre 2019 à juin 2020</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 7 Nuits Découvertes - 1 Nuits Dazibao - 2 Nuits du Sport - 2 Nuits des Arts <p><u>Des jeudis, mais pas que :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 ND4J ont eu lieu un jeudi - 2 ND4J ont eu lieu un mercredi <p><i>9 soirées ND4J annulées ou reportées entre mars et juin 2020</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 soirées en centre-ville 	<p><u>Mise en place d'une instance de concertation avec les jeunes pour faire évoluer le dispositif ND4J :</u></p> <p>Un questionnaire à destination des jeunes est en cours de circulation afin de recueillir l'avis, les idées et les besoins des jeunes sur les ND4J.</p>	<p>Des temps d'échanges entre les différentes associations organisatrices vont être proposés afin de les sensibiliser et former aux pratiques écoresponsables, à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre toutes les formes de discriminations.</p> <p>À terme, la rédaction d'une charte en</p>

	<p>- 8 soirées dans les quartiers périphériques</p> <p>Plus de 7200 participants aux soirées ND4J soit environ 600 personnes par soirée</p>		<p>faveur de l'organisation d'évènements jeunesse écoresponsables, impliquant la Ville de Rennes et les jeunes porteurs de projets (soirées ND4J et événements étudiants) est envisagée.</p>
<p><u>Actions de prévention et de réduction des conduites à risques dans les lieux privés</u></p>			
	<p><u>Maintien des interventions de Noz'ambule en "Before" dans les résidences universitaires</u></p> <p>Maintien des interventions sous forme de stands d'information et de prévention (entretiens, distribution de matériel de prévention et remise de documentations aux étudiants) de 18h30 à 20h30 assurés par les Relais-Santé de la LMDE dans 4 cités universitaires (Alsace, Sévigné, Patton, Beaulieu) en partenariat avec le CROUS.</p> <p>Le dispositif intervient simultanément dans 2 résidences différentes pour chaque soirée d'intervention.</p> <p>En 2020, 214 jeunes ont été rencontrés dans le cadre de ces interventions en cités universitaires.</p> <p>Ces interventions permettent de toucher des étudiants en amont des soirées, mais surtout des étudiants non vus par le dispositif sur l'espace public.</p> <p>Il s'agit pour beaucoup d'étudiants étrangers, souvent isolés au regard des mesures de protection sanitaire et ne connaissant pas le dispositif.</p>	<p><u>Adaptation du dispositif au regard de la situation sanitaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - une grande partie des interventions ont été suspendues en début d'année 2020 ; - de septembre à décembre 2020, les interventions ont été adaptées pour être maintenues de 17h à 19h. 	<p>Renforcement de cette modalité d'intervention et extension à d'autres lieux de vie jeunes ou étudiants.</p>

	<p><u>Happy Kit du 4bis - Information jeunesse</u></p> <p>Marché public remporté par le CRIJB en juin 2017, pour un an renouvelable une fois. Transfert du marché à la l'Association Le 4 Bis – Information jeunesse à partir du 1^{er} janvier 2019.</p> <p>Kit de prévention santé à destination des espaces festifs privés (domicile, clubs sportifs...) afin de répondre à l'évolution des pratiques festives.</p> <p>L'accueil des organisateurs est proposé au Point Accueil Écoute Jeunes « Le Säs » sur les temps d'ouverture des permanences.</p> <p>L'animation du dispositif est assurée par les deux animatrices du secteur santé du 4 Bis – Information Jeunesse.</p>	<p>37 trousseaux Happy Kit ont été distribués sur l'ensemble de l'expérimentation.</p> 	<p>Marché public arrivé à son terme en juin 2019. Il est proposé de transférer intégralement l'action à l'association Le 4bis - Information jeunesse.</p> <p>La Ville de Rennes est dans l'attente d'une proposition technique et financière de l'association.</p>
<p><u>Autres dispositifs maintenus qui contribuent à la réduction des risques</u></p>			
	<p><u>Maintien des dispositifs spécifiques de sécurisation des bus urbains et métropolitains et arrêts</u> par Keolis en partenariat avec la Police Municipale et la Police Nationale, les veilles de vacances scolaires, les jeudis et les vendredis soirs.</p> <p><u>Mai 2019 : signature d'une nouvelle convention de partenariat Keolis / Ville de Rennes / Rennes Métropole pour améliorer leur efficacité commune dans les domaines :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de sécurisation de la clientèle et des personnels de Keolis - de lutte contre les incivilités et infractions dans les transports - de lutte contre l'alcoolisation excessive dans les espaces publics et les transports - de la prévention des situations de conflit et/ou de tensions d'usage 	<p><u>Coordination des interventions de Keolis et de la Ville de Rennes dans le domaine de la prévention à partir de la rentrée scolaire 2019-2020 :</u></p> <p>interventions communes dans des lycées auprès de classes préparatoires et BTS pour informer et sensibiliser les jeunes étudiants arrivant à Rennes aux dispositifs et ressources en matière de transports, d'accompagnement des pratiques festives et de partage de la ville entre tous.</p>	<p>Poursuite des interventions communes de Keolis et de la Ville de Rennes dans les établissements scolaires à chaque rentrée scolaire.</p>

	<p><u>Maintien des contrôles du respect de la réglementation relative au transport et à la consommation d'alcool par la Police Municipale.</u> Interventions aléatoires (pas nécessairement les veilles de vacances scolaires) et mobiles (en ilotage dans le périmètre d'interdiction).</p> <p><u>Maintien des opérations ponctuelles de contrôle du respect de la réglementation relative aux terrasses, aux horaires des débits de boissons et à la sonorisation des manifestations.</u></p> <p><u>Patrouilles communes avec la Police Nationale en centre-ville les vendredis soirs.</u></p>		<p>Engagement du programme de mandat de créer 40 nouveaux postes de policiers municipaux dans un objectif de les recruter d'ici la fin 2021.</p> <p>Les horaires nocturnes de la Police Municipale seront reculés à 2h30 les jeudis/vendredis/samedis.</p>
<p><u>Groupes de travail du Conseil de la Nuit en faveur de la coordination des acteurs</u></p>			
	<p><u>Groupe de travail "Tranquillité et Prévention sur l'espace public"</u></p> <p>Partage des constats et problématiques identifiées sur les nuits rennaises. L'objectif est de croiser les enjeux de prévention et de tranquillité publique et coordonner l'intervention des différents acteurs sur l'espace public.</p> <p>Acteurs : services santé et tranquillité de la Ville de Rennes, Police Nationale, Collectif Culture Bar-Bars, ABAMR, UMIH, Carré Rennais, Keolis, SDIS, Le Relais, Optima, Noz'ambule, Liberté Couleurs, Aides, CAARUD, ARS, CHU, Croix Rouge, APRAS, établissements nocturnes...</p>		<p>Relance de ce groupe de travail en mars 2021 pour anticiper la reprise des rassemblements sur l'espace public au printemps 2021.</p>
<p><u>Développement du partenariat avec les services de police et de justice</u></p>			
	<p><u>Poursuite du dispositif sur la prise en charge socio-judiciaire des auteurs d'infractions en état d'ivresse publique manifeste (IPM) en soirée sur l'espace public</u></p> <p>Partenariat Parquet / Ville de Rennes / AIS 35 / DDSP35</p> <p>Expérimentation lancée en août 2017 permettant de provoquer la</p>	<p><u>Bilan 2019</u> (le bilan de 2020 n'a pas encore été communiqué) :</p> <p>- 177 personnes rencontrées au cours de l'année 2019 (sur les 244 convocations, ce qui correspond à la quasi-totalité des IPM commises à Rennes).</p>	<p>Poursuite du dispositif en 2021</p>

	<p>rencontre entre les personnes interpellées en ivresse publique et manifeste et des professionnels du secteur socio-judiciaire le temps d'un entretien et, éventuellement, de les orienter vers les ressources du territoire en fonction de leurs problématiques et besoins.</p>	<p>- IPM commises majoritairement en centre-ville (74 %)</p> <p>- 85 % d'hommes reçus par le dispositif et une nette majorité de 18-35 ans (61 %).</p> <p>Un protocole de partenariat est venu formaliser ce dispositif en juillet 2019.</p>	
<p><u>Développement du partenariat sur la lutte contre les violences faites aux femmes</u></p>			
	<p><u>Lancement du Réseau professionnel de lutte contre les violences faites aux femmes le 17 juin 2019</u></p> <p>Le réseau a pour objectif d'améliorer les parcours des femmes victimes en réunissant des acteurs du domaine de la justice, de la santé, de la sécurité et de l'accompagnement social ou spécialisés.</p> <p>Le Réseau a vocation à favoriser l'interconnaissance entre professionnels et à améliorer le parcours des femmes victimes.</p>	<p>Le Réseau se rencontre une fois par trimestre, ce qui permet d'échanger sur les dispositifs de prise en charge existants ou en projet (hébergement d'urgence, accueil au CHU...).</p> <p>Une session de formations pour le repérage et l'accueil des victimes de violences conjugales animé par la Société Bretonne de Psycho-Criminologie et Psycho-Victimologie a eu lieu en octobre 2020.</p> <p>Un guide des ressources à destination des professionnels non-spécialistes a été construit par le réseau en 2020.</p>	<p>Les sessions de formation à destination du réseau doivent continuer en 2021.</p> <p>Des groupes d'échanges interprofessionnels sur les situations rencontrées sont à l'étude.</p> <p>Le réseau est associé au travail de préfiguration d'un lieu d'accueil des femmes victimes et de leurs enfants.</p>

	<p><u>Groupe de travail Violences sexistes et sexuelles la nuit (GT VSSN) :</u></p> <p>La question des violences sexuelles et sexistes a émergé, notamment celles se déroulant en milieu festif et sur l'espace public.</p> <p>Cette question étant commune à plusieurs instances, un groupe de travail commun aux membres volontaires du Réseau professionnel de lutte contre les violences faites aux femmes, du Conseil de la Nuit et du Comité Égalité Femmes-Hommes a ainsi été créée.</p> <p>Cet espace de travail pluridisciplinaire a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travailler à un constat partagé de la réalité du phénomène à Rennes - favoriser l'interconnaissance entre professionnel.le.s - favoriser les bonnes pratiques, la prévention, le repérage des violences sexuelles et sexistes. - outiller les professionnels. 	<p><u>Deux rencontres du GTVSSN ont eu lieu (24 septembre 2019, 3 novembre 2020) permettant de fixer des axes de travail :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication ; - Formation / outillage ; - Aménagements. <p><u>Une étudiante en Master 2 professionnel d'études sur le genre, parcours discriminations, a réalisé un stage sur les violences sexistes et sexuelles auprès du Conseil de la Nuit de septembre à décembre 2020 ayant pour objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation d'un état des lieux visant d'une part, à répertorier les ressources existantes à Rennes, en France et ailleurs et d'autre part, à recueillir les attentes des acteurs rennais sur ce sujet ; - La mise en place d'une formation spécifique aux professionnels des bars 1h, 3h et des discothèques qui a eu lieu le 2 décembre 2020 ; - La rédaction d'un cahier des charges pour la mise en place d'une formation interprofessionnelle à destination des membres du Groupe de travail Violences sexistes et sexuelles la nuit. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'un cahier des charges d'une formation commune en cours - Travail sur la communication en direction du public festif à engager en lien avec les établissements formés le 2 décembre 2020
--	---	--	--

**Enjeu 2 :
Prévenir
les risques
en amont**

Objectif 1 : Sensibiliser la population dès le plus jeune âge

- Documentation et campagnes de sensibilisation de la population :

- La plaquette informative "Alcool : où trouver de l'aide à Rennes ?" prend en compte les consommations d'autres produits que l'alcool, oriente vers les structures ressources du territoire et est conçue pour s'adresser aussi aux parents.
- Le collectif Orange Bleue a réalisé des **flyers autour des risques liés aux pratiques festives et à l'épidémie de COVID-19**. Intitulée Consommer Confinés, cette rubrique est disponible sur la page Facebook et site internet du collectif Orange Bleue.



Développer la documentation en langues étrangères pour les étudiants étrangers.

Actions de sensibilisation préventive envers les lycéens et les étudiants :

- **TAMTAM : festival d'accueil des nouveaux étudiants à Rennes organisé par le 4 bis** : participation des acteurs de prévention - **octobre 2020**
- **Actions de sensibilisation par la Ville de Rennes dans les établissements à la rentrée scolaire en direction de classes préparatoires et de BTS** : lycées Joliot Curie, Châteaubriant, Victor et Hélène Basch – septembre 2020
- **Interventions en journée de Noz'ambule dans des établissements scolaires et structures jeunesse sur les temps du midi toute l'année** : aux lycées Chateaubriand, Pierre Mendès France, René Descartes, Victor & Hélène Bach et à la MJC Bréquigny.

Poursuivre le développement des actions de prévention en début et tout au long de l'année scolaire en direction des lycées, des universités et des grandes écoles.

Étendre le partenariat à d'autres établissements du territoire rennais.

	<p><u>Temps de formation et dispositifs à destination des organisateurs de soirées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Malle de prévention de l'Orange Bleue :</u> Sur le territoire rennais, 5 mallettes peuvent être mises à disposition, sur demande, aux organisateurs de soirées de moins de 500 personnes. <p>La prestation comprend la mise à disposition de matériel de prévention, de plaquettes d'information, ainsi qu'un temps pédagogique de sensibilisation et de formation à la prévention des risques liés à la fête.</p>	<p>Entre juin et décembre 2019 : 8 événements ont bénéficié du dispositif. Communes couvertes : Rennes (4), Acigné, La Prévalaye, Gévezé et Noyal Chatillon-sur-seiche.</p> <p>Entre janvier et décembre 2020 : 4 événements ont bénéficié du dispositif. Communes couvertes : Vezin-le-Coquet, Orgères et Rennes (2).</p>	<p>Perspectives 2021 : réflexion en cours sur une adaptation des formations en format vidéo permettant aux organisateurs de se former en ligne.</p>
<p><u>Enjeu 2 : Prévenir les risques en amont</u></p>	<p>Objectif 2 : Former les acteurs</p>		
	<p><u>2 sessions de formation à la prévention santé et à la réduction des risques pour les personnels des bars 1h, bars 3h et discothèques volontaires</u></p> <p>Dispensées par la Ville de Rennes, l'ANPAA et l'Orange Bleue</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} session : 21 février, 6 mars et 20 mars 2018 - 2^{ème} session : 12 et 13 novembre 2018 <p><u>Bilan :</u> 20 établissements participants 40 personnes formées toutes responsabilités confondues : gérants, serveurs, agents de sécurité.</p> <p><u>Suites apportées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervention de Noz'ambule dans les établissements formés demandeurs. - Matériel de prévention à disposition des acteurs formés 	<p><u>Module sur les violences sexistes et sexuelles en milieu festif – 2 décembre 2020</u></p> <p>Le stage sur les violences sexistes et sexuelles auprès du Conseil de la Nuit a permis la mise en place d'une sensibilisation d'une trentaine de personnels ou bénévoles de bars 1h, de bars 3h et de quelques acteurs culturels (salles de concerts, festivals).</p> <p>Ce module a été co-animé avec Stop Harcèlement de Rue 35. Il a permis d'apporter des notions communes : chiffres et définitions et des pistes pour prévenir, réagir, prendre en charge et orienter une victime ou un auteur.</p> <p>Un livret ressources a été remis à l'issue de la formation pour permettre aux participants d'aborder le sujet avec leurs équipes.</p> <p>Les échanges ont confirmé la volonté des acteurs de travailler en commun et en cohérence sur ce sujet.</p>	<p>Poursuivre la mise en place de formation pour les bars et acteurs culturels.</p> <p>Faire le lien entre les acteurs formés et les travaux du GTVSSN pour travailler sur des outils de com partagés.</p>

**Enjeu 3 :
Développer
l'attractivité
de la vie
nocturne
rennaise**

Objectif 1 : Soutenir l'offre nocturne existante et encourager sa diversité

(!) Face à la crise sanitaire Covid 19, la Ville de Rennes et Rennes Métropole mettent en place des mesures d'aide pour accompagner les acteurs économiques, associatifs et culturels confrontés à des difficultés sans précédent.

Soutien aux acteurs économiques en complément du soutien massif de l'État (prêt garanti, mesures de chômage partiel, ...) :

Dispositif d'aide d'urgence de Rennes Métropole

- Un budget global de 3 M€ dès le 15 mai 2020
- Un numéro vert 0800.350.035
- Une gestion partenariale avec la CCI/CMA pour l'instruction des dossiers
- Un dispositif évolutif pour s'adapter aux évolutions du contexte sanitaire
- Une plateforme en ligne dédiée pour le dépôt des dossiers dès le 16 juin 2020
- Une campagne de communication

Quelques chiffres :

- 362 dossiers déposés dont 226 sur la Ville de Rennes
- 188 entreprises ont perçu la subvention dont 121 sur la Ville de Rennes
- 780.000 € de subvention accordées dont 515.000 sur la Ville de Rennes
- 560.000 € de budget engagé (dossiers payés) dont 360 000 sur la Ville de Rennes

Distribution de kits sanitaires (masque, gel, visière, affichette, guide) pour faciliter la réouverture des commerces, cafés, hôtels et restaurants dès le mois de mai 2020 :

Ce kit, d'une valeur de 50€, a été distribué à plus de **2600 commerces et 800 cafés, hôtels, restaurants avec l'appui du Carré Rennais, de l'UMIH et de la CCI.**

Edition d'un guide pratique de réouverture des commerces à destination des commerçants (déconfinement de mai 2020)

Annulation des loyers sur les locaux commerciaux détenus par la Ville et suspension des charges locatives liées aux fluides

Lancement d'une campagne de communication de soutien à l'achat local #achetonslocal destiné à sensibiliser les citoyens en lien avec la plateforme développée par Destination Rennes.

Exonération totale des redevances terrasses et étalages pour toute l'année 2020 :

Montant de l'exonération :

- pour les **terrasses mobiles** : 500.000 €
- pour les **terrasses fixes** : 163.000 €

Mise en place d'un dispositif spécial pour les terrasses des restaurants et cafés :

Dispositif temporaire et exceptionnel permettant aux gérants de déployer davantage leur terrasse sur le domaine public - à condition que l'espace public le permette - tout en respectant les distanciations imposées par le Gouvernement (1 mètre entre chaque table). Dispositif appliqué à tous les commerces (dotés ou non d'une autorisation de terrasse) du 2 juin 2020 au 31 octobre 2020.

Pour permettre la mise en œuvre de cette mesure exceptionnelle, **certaines rues de Rennes ont été rendues piétonnes les vendredi et samedi soirs de 19h à 00h30** : rue de la Parcheminerie, rue Vasselot, rue de Saint-Malo, rue Nantaise, rue Baudrairie, rue de Penhoët, rue de Montfort et rue Saint Melaine.

Soutien aux acteurs culturels :

Subventions exceptionnelles pour soutenir les projets culturels et la création artistique versées en novembre 2020 :

159 800 € ont été répartis par la Ville de Rennes aux acteurs culturels le plus fortement touchés par la crise sanitaire dans différents domaines : des arts pluridisciplinaires, du théâtre et des arts de la piste, de la danse, de la Musique, des arts visuels, du cinéma et de l'audiovisuel.

Plan de relance Culture : Dispositif de sauvegarde lancé en janvier 2021.

Objectif de soutenir **les adaptations nécessaires au regard du contexte sanitaire** pour :

- favoriser la relance de l'activité culturelle et événementielle
- inciter les acteurs culturels à se réinventer pour garder un lien avec le public, à se projeter dans l'avenir, à s'internationaliser, à gagner en notoriété

Champs d'activités concernés :

- Le **spectacle vivant** (théâtre, musique, danse, cirque, arts de la rue, illusionnisme...)
- La **production audiovisuelle et cinématographique**
- Les **arts visuels et le design**, y compris l'art numérique interactif et la photographie
- La **littérature** : la création littéraire, l'impression et l'édition de livres

Rendez-vous sur la plateforme <https://metropole.rennes.fr/covid-19-des-aides-economiques-pour-les-entreprises-les-commerces-les-artistes-et-les-acteurs> pour créer un espace personnel.



Objectif 2 : Communiquer sur l'offre nocturne et les informations utiles

Promouvoir l'offre touristique rennaise

- **La plateforme web et mobile de l'office de tourisme Destination Rennes** diffuse et promeut un fort contenu d'offres culturelles et festives à travers la ligne éditoriale donnant la parole aux Rennais, ambassadeurs de la destination.
- Des focus thématiques : "Terrasses", "Festivals" sont en ligne pour faire connaître ces offres thématiques aux Rennais, Rennaises et visiteurs.
- **La billetterie Destination Rennes sur le site de l'office de**

Création d'une plate-forme de référencement local Commerce-rennes.com développée par Destination Rennes

Mise en valeur de l'offre locale par une cartographie de l'offre de restauration et services de click and collect, livraison développés.

	<p>tourisme permet la distribution des produits culturels (accès aux musées, spectacles, festivals...) et touristiques (hébergements, visites...) auprès des touristes et des habitants de la métropole.</p>		
<p>Objectif 3 : Intégrer la vie nocturne aux projets d'aménagement et de mobilité en cours et à venir</p>			
	<p><u>Mobilité nocturne</u></p> <p>Le STAR propose en offre nocturne (aux tarifs habituels) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les 6 lignes Chronostar + métro : 5h-0h30 du lundi au mercredi ; 5h30 -1h45 du jeudi au samedi ; 7h25 – 0h45 les dimanches et jours fériés - 2 STAR de nuit de 1h45 à 5 h du jeudi soir jusqu'au samedi soir. - 2 retours sur les lignes métropolitaines en direction des communes à 0h et 1h30 les vendredis et samedis soirs à partir de République - Des bus spéciaux : les bus de stade pour les matchs au Roazhon parc ; les bus de MusikHall pour assister aux concerts - Des vélos en libre-service (1€ pour 1h) - Du covoiturage via l'appli « covoit'STAR » 	<p><u>Expérimentation de l'arrêt à la demande à partir de 22h30 toute la semaine et le week-end, depuis le 1er janvier 2021 sur deux lignes : la 57 et la C1</u></p> <p>Rappel : la fréquence métro : toutes les 4min en soirée.</p>	<p>Ouverture de la ligne b du métro à l'été 2021 avec la même offre le soir.</p> <p>Suivi de l'expérimentation des arrêts à la demande pour déploiement en 2022.</p>
	<p><u>Aménagement non-genré des espaces publics :</u></p> <p>Les femmes occupent moins l'espace public que les hommes. Elles y passent quand ils y restent.</p> <p>Les raisons en sont multiples :</p> <p>- Sentiment d'insécurité plus fort qui se traduit par des pratiques d'évitement voire de renoncement à l'usage de certains espaces. Sensibles aux ambiances, à la propreté et à la sécurité, de nombreuses femmes mettent en place des stratégies d'évitement qui restreignent leurs libertés : pas de sortie le soir, allongement</p>	<p>Un guide référentiel a été rédigé par des stagiaires INET en septembre 2019 : il présente une série de préconisations visant à libérer l'espace public des stéréotypes de genre.</p> <p>Un groupe de suivi interservices pilote la mise en œuvre de cette démarche à la Ville de Rennes et Rennes Métropole.</p> <p>Une phase d'identification des lieux problématiques à l'échelle de tous les quartiers a été menée avec les Directions de Quartiers.</p>	<p>Des observations sensibles seront menées sur les sites identifiés à l'été 2021.</p>

	<p>d'un parcours pour éviter les zones anxiogènes, écouteurs "vissés" sur les oreilles pour ne pas entendre des remarques sexistes, sorties en groupes d'amies et mémorisation de cartes mentales pour éviter les zones anxiogènes...</p> <p>- Pratiques de mobilité différentes, liées à une répartition des activités encore genrée mais aussi à d'autres critères (âge, milieu socio-professionnel, orientation sexuelle et de genre, origine ethnique, pratique culturelle...)</p> <p>- Manque de légitimité à être dans l'espace public au regard d'injonctions sociétales ou culturelles, de l'éducation...</p> <p>Face à ces constats, la Ville de Rennes et Rennes Métropole, qui aménagent les espaces publics de demain, ont engagé une démarche visant à travailler à un aménagement des espaces publics qui favorise une plus grande égalité entre les femmes et les hommes dans l'appropriation et dans l'usage des espaces publics.</p>		
--	--	--	--